


Séance du 24 février 2026

DCM : N° 2026-02-15

OBJET : BUDGET – VOTE BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET COMMUNE

**L'an deux mil vingt-six
Le vingt-quatre février**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 
ID : 025-200082758-20260224-BP26_COMMUNE-BF

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 27/02/2026
Convocation du Conseil du
20/02/2026

Membres en exercice : 18
Membres présents : 13
Ayant pris part au
vote : 15
Ayant donné
procuration : 0

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Corinne BERTRAND, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE,

Absents ayant donné pouvoir : Mme Bénédicte CHARITE, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE

Absents excusés : Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE, Mme Isabelle GAINET

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2026 – budget communal – qui présente la vue générale suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	270 000.00
12	Charges de personnel	200 000.00
14	Atténuations de produits	25 289,00
023	Virement à la section d'investissement	303 000.00
042	Opération d'ordre	54 581.80
65	Autres charges de gestion courante	553 000.00
66	Charges financières	18 000.00
67	Charges exceptionnelles	10 000.00
68	Dotations aux provisions	10 000,00
	TOTAL	1 443 870.80

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	520 462.66
013	Atténuation de charges	10 000.00
70	Produits des services	5 000.00
73	Impôts et taxes	91 900.00
731	Fiscalité locale	571 000.00
74	Dotations et participations	333 000.00
75	Autres produits de gestion courante	120 000.00
77	Produits exceptionnels	0.00
78	Reprises sur provisions	0.00
	TOTAL	1 651 362.66

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 025-200082758-20260224-BP26_COMMUNE-BF

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	314 715.85
16	Remboursement d'emprunts	140 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	705 000.00
23	Immobilisations en cours	0.00
27	Autres immobilisations financières	53 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	1 242 715.85

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	303 000.00
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	54 581.80
1068	Dotations fonds divers	314 715.85
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	45 000.00
13	Subventions d'investissement	75 418.20
16	Emprunts et dettes assimilés	450 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	1 242 715.85

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget communal – pour l'année 2026 à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

